



COMPTE RENDU CAPC des

Attachés d'Administration de l'Etat du 15/09/2016

Madame RAVAUD, Adjointe au chef du service des ressources humaines civiles de la DRH/MD, a présidé la CAPC des attachés d'administration de l'Etat. Elle était assistée des représentants des chaînes d'emploi.

Vos représentants Force Ouvrière : Madame Frédérique BOLZAN et messieurs Christophe ROUFFIGNAC et Didier TOUSSAINT

ORDRE DU JOUR

Il portait sur :

- ▶ Désignation du secrétaire adjoint ;
- ▶ Détachements ;
- ▶ Intégrations ;
- ▶ Disponibilités ;
- ▶ Recours CREP ;
- ▶ Avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2016 (choix et examen professionnel) ;
- ▶ Questions diverses ;

En préambule, les représentants du personnel ont rappelé que les conditions matérielles devaient être réunies pour que les travaux s'effectuent dans les meilleures conditions possibles. Nous avons donc à nouveau réclamé des moyens d'impression et les travaux sur clef USB. Vos représentants suivent d'une CAP à l'autre l'évolution de votre dossier, ils doivent donc conserver une image des travaux des CAP précédentes. **La dématérialisation ne signifie pas moins de moyens.**

DETACHEMENTS

6 dossiers de détachements dans le 1er grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.

2 dossiers de détachements au grade d'attaché principal dans le corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.

1 dossier arrivé trop tardivement n'a pu être soumis au vote des commissaires. Il a été présenté verbalement par le représentant de l'ONAC. Il sera soumis ultérieurement aux membres de la CAP.

INTEGRATIONS :

5 dossiers d'intégration dans le 1er grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.

1 dossier d'intégration en qualité d'attaché principal dans le corps des attachés d'administration de l'état a été présenté et accepté par les commissaires paritaires.

DISPONIBILITES :

3 disponibilités pour convenances personnelles ont reçu un avis favorable.

RECOURS CREP

3 recours ont été présentés pour avis aux commissaires paritaires. Après plusieurs échanges, les 3 recours ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Certes, la CAP ne rend qu'un avis, mais dans le cas présent il faut noter que les représentants de l'administration comme les représentants du personnel ont voté en faveur des demandes des intéressés.

Pour l'un des recours, l'inspecteur du personnel civil sera saisi.

PROMOTION AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL 2016 :

En préambule à l'ouverture des travaux sur l'avancement, vos élus force ouvrière ont fait remarquer que les autorités centrales d'emploi, notamment les plus gros employeurs, ne proposaient pas assez d'agents. Dès lors qu'une ACE emploie des agents proposables, nous demandons que 20% de ces derniers soient classés.

Nous avons également fait remarquer qu'il existait trop de primo conditionnant dans la liste proposée et avons affiché clairement notre désapprobation sur l'inscription au tableau d'avancement d'agents recrutés par la loi L4139-2 qui ne détiennent pas 7 ans d'ancienneté dans le corps des attachés. Ces 7 ans d'ancienneté sont exigés pour un attaché, notamment issu du concours.

841 agents actifs conditionnent au 31 décembre 2016 pour l'accès au grade d'attaché principal. Le taux de promotion est de 7% ce qui permet d'ouvrir 59 postes à l'avancement :

- 44 postes pour l'examen professionnel,
- 15 pour le choix.

Peuvent être promus au grade d'attaché principal au choix, les attachés qui justifient au 31 décembre 2016, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, et d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 9ème échelon du grade d'attaché.

Pour l'avancement 2016, 398 candidats proposables et seulement 39 agents proposés.

FUSIONNEURS	PROPOSABLES	PROPOSES	AJOURNES	ATTRIBUES
DC SCA	40	2	38	1
DC SSA	5	1	4	
DGA DRH	29	3	26	2
CRAI	5	1	4	
DC DIRISI	7	2	5	
DRHAA	12	3	9	
DRHAT	17	1	16	
DRM	8	2	6	
EMA CHANCELLERIE	9	0	9	
EMM	11	1	10	
SGA/SDPRHF	178	9	169	7
SPAC GRH	23	2	21	1
DC SEA	4	0	4	
SHOM	1	1	0	
Ecole Polytechnique	3	1	2	
CNMSS	3	1	2	1
ONAC	26	3	23	1
ENSTA Paris	1	0	1	
ENSTA Bretagne	1	1	0	
ISAé	3	1	2	
Musée de la marine	1	0	1	
INI	1	1	0	1
ECPAD	1	1	0	
CMG SGL REFERENT OME	1	0	1	1
DPSD	5	2	3	
DGGN	1	1	0	
SIMu	2	0	2	

CONCLUSION

La prochaine CAP aura lieu le 1er décembre prochain pour la promotion par changement de corps, de B en A, l'avancement à la HC et à l'échelon spécial.

Si vous avez des questions, contacter : le **Syndicat National des Personnels Administratifs de la Défense – Force Ouvrière** : secretariat-snpad@fodefense.fr

Paris, le 20 Septembre 2016